



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Travail temporaire

Question écrite n° 13574

Texte de la question

M Fabien Thieme attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale sur les effets de la précarité du travail sur la santé. Lors d'une récente rencontre à l'UNESCO, des médecins ont montré les effets de la précarité du travail sur l'individu : dans ses relations avec la famille, dans la consommation accrue de médicaments psychotropes, dans un accès aux soins retardés qui engendre un recours plus important à l'hospitalisation. Par conséquent, il lui demande ce qu'il entend faire, en collaboration avec M le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, pour remédier à cette situation qui risque de s'aggraver encore sans l'application de mesures nouvelles permettant à tous de disposer d'un emploi stable et durable.

Texte de la réponse

Reponse. - Fournir à chacun un travail stable et non précaire est une priorité du Gouvernement. Ces problèmes ont été abordés dans le rapport de la commission administrative de réflexion sur l'amélioration de la vie quotidienne des demandeurs d'emploi. « Bien qu'ayant un itinéraire particulier, et bien qu'ils appartiennent à des catégories très variées de la population, la plupart des demandeurs d'emploi, comme la plupart des actifs qui n'occupent que des emplois temporaires entre les périodes de chômage, sont confrontés dans la vie quotidienne à de multiples problèmes, parfois même à des phénomènes d'incompréhension, rendant plus aléatoire et plus délicate leur insertion ». C'est pourquoi, lors de la présentation de ce rapport à la presse le 8 juin 1989, M le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle a annoncé un ensemble d'orientations parmi lesquelles nous pouvons noter des mesures relatives à la protection sociale et à la santé. Un groupe de suivi mis en place sous la présidence de M Jean-Baptiste Foucauld sera chargé de coordonner l'action de tous les ministères et de définir les conditions d'application des mesures décidées par le Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Thieme Fabien](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13574

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 1989, page 2411